

PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

CABINET DU PREFET

N° Spécial

14 Janvier 2020

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial CABINET du 14 Janvier 2020

SOMMAIRE

Arrêtés	Date	CABINET DU PREFET	Page
CAB/DS/BPS N° 2019-1238	31.12.2019	Arrêté modifiant l'exploitation de périmètres vidéoprotégés délivré à l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest.	3
ANNEXE		Annexe à l'arrêté CAB/DS/BPS n° 2019-1238 du 31 décembre 2019.	5
CAB/DS/BPS N° 2020-19	04.01.2020	Arrêté modifiant l'autorisation d'exploiter un système de vidéoprotection délivrée à l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest.	8
ANNEXE		Annexe à l'arrêté CAB/DS/BPS n° 2020-19 du 14 janvier 2020.	10



PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE

Arrêté CAB/DS/BPS n° 2019.422 du 3 1 DEC. 2019 modifiant l'exploitation de périmètres vidéoprotégés délivré à l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu le décret du 23 août 2016 portant nomination de monsieur Pierre SOUBELET en qualité de préfet des Hauts-de-Seine (hors classe) ;

Vu l'arrêté ministériel du 3 août 2007 modifié portant définition des normes techniques des systèmes de vidéosurveillance ;

Vu l'arrêté municipal de la commune de Marnes-la-Coquette n° 2019-164 du 4 novembre 2019, autorisant l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest, à créer un nouveau périmètre vidéoprotégé sur son territoire ;

Vu l'arrêté CAB/DS/BPS n° 2019.416 du 22 mai 2019, modifié par l'arrêté CAB/DS/BPS n° 2019.938 du 16 octobre 2019, autorisant l'exploitation d'un système de vidéoprotection pour l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest;

Vu la demande présentée par l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest, enregistrée sous le numéro 2019/0340 ;

Vu l'avis émis le 16 décembre 2019 par la commission départementale de vidéoprotection ;

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine,

ARRÊTE

ARTICLE 1: L'article 1 de l'arrêté CAB/DS/BPS n° 2019.416 du 22 mai 2019 modifié, est modifié comme suit : l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest est autorisé à étendre l'exploitation de son système de vidéoprotection par la création d'un nouveau périmètre vidéoprotégé sur commune de Marnes-la-Coquette.

Le dispositif est désormais composé d'un total de 21 périmètres vidéoprotégés sur son territoire, listé en annexe. Son exploitation est valable jusqu'au 22 mai 2024.

Le reste de l'article 1 de l'arrêté CAB/DS/BPS n° 2019.416 du 22 mai 2019 modifié, est sans changement.

ARTICLE 2: L'article 4 de l'arrêté CAB/DS/BPS n° 2019.416 du 22 mai 2019 modifié, est modifié comme suit : Le droit d'accès aux images enregistrées peut être exercé auprès du service politique de la ville de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest, 9 route de Vaugirard 92190 Meudon.

<u>ARTICLE 3</u>: Les autres dispositions et prescriptions figurant dans l'arrêté CAB/DS/BPS n° 2019.416 du 22 mai 2019 modifié, restent inchangées.

ARTICLE 4: Le renouvellement de l'autorisation devra faire l'objet d'une nouvelle demande auprès de la préfecture, quatre mois avant sa date d'échéance, indiquée dans l'article 1 du présent arrêté.

ARTICLE 5: Dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication au recueil des actes administratifs de la présente décision, les recours suivants peuvent être introduits:

- un recours gracieux, auprès de M. le préfet des Hauts-de-Seine cabinet du préfet 167/177 avenue Joliot-Curie 92013 Nanterre cedex.
- un recours hiérarchique, auprès du ministre de l'Intérieur direction des libertés publiques et des affaires juridiques sous direction des libertés publiques et de la police administrative 11, rue des Saussaies 75800 Paris cedex 08.
- un recours contentieux, devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise sis 2-4, boulevard de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex.

ARTICLE 6: Le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine et dont un exemplaire sera adressé au pétitionnaire.

Pour le préfet et par délégation, Le sous-préfet, directeur de cabinet,

Mathieu DUHAMEL

Annexe à l'arrêté CAB/DS/BPS n° 2019.4238 du 3 1 DEC. 2019 modifiant l'exploitation de périmètres vidéoprotégés délivré à l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest

Périmètres autorisés par l'arrêté CAB/DS/BPS n° 2019.416 du 22 mai 2019

CHAVILLE

Périmètre 1 :

Rue du coteau
Rue Carnot
Rue de la Martinière
Sentier de la Martinière
Rue Alcide Delapierre
Allée du Colombier
Rue Paul Vaillant Couturier
Avenue de la Résistance

Périmètre 2 :

Périmètre 5:

Avenue Saint-Paul Rue Anatole France Boulevard de la Libération

Périmètre 3:

Rue des Petits Bois Rue du Docteur Darin Rue Père Komitas Avenue de la Résistance Rue Charles Alby Avenue Sainte-Adélaïde Avenue Sainte-Marie Rue Emile Zola

Périmètre 4:

Rue du Jouv Rue Albert Perdreaux Rue Jean Jaurès Rue Alexis Maneyrol Rue Albert Perdreaux Rue Jules Ferry Rue Vital Foucher Rue Lamennais Rue Marcel Rebard Rue Jean Jaurès Rue Léo Lagrange Rue Michelet Rue Léon Honoré Rue Alexis Drappier Rue Elphege Thomas Rue de l'Usine

VANVES

Périmètre 6 :

Avenue Victor Hugo Rue Jean Jaurès Rue Marcel Yol Rue Jullien Rue Marcellin Berthelot Rue Raphaël Rue Murillo

Périmètre 7 :

Rue Gambetta Rue Jean Bleuzen Rue Louis Vicat Rue Sadi Carnot Rue Jean Jaurès Rue Danton Rue Rabelais

Périmètre 8 :

Rue Aristide Briand Rue du Docteur Lafosse Rue Marcheron Rue René Coche Rue Georges Clémenceau Rue des Frères Chapelle Rue Diderot

Périmètre 9:

Avenue Pasteur Rue Jean Jaurès Rue du Moulin Rue Michel Ange

Rue Henri Martin

Périmètre 10:

Rue Jean-Baptiste Potin Avenue du Parc Rue Valentine Jacquet Rue Vieille Forge Place Kennedy

SÈVRES

Périmètre 11:

Grande Rue
Avenue de la Division Leclerc
Avenue de la Cristallerie
Rue du Vieux Port
Rue Pierre Midrin
Rue de Ville-d'Avray
Rue de La Garenne
Avenue de la cristallerie

Périmètre 12:

Place Gabriel Péri Grande Rue Rue du parc Cheviron Rue Victor Pauchet Rue de La Garenne

Périmètre 13:

Rue des Postillons Rue de Wolfenbutel Rue de La Garenne

Périmètre 14:

Rue Lecointre Grande Rue Rue des Caves du Roi Rue de Ville-d'Avray Avenue de l'Europe Rue Pierre Mindrin Rue du 8 mai 1945 Rue de l'Eglise

VILLE-D'AVRAY

Périmètre 15:

Rue de Sèvres Rue de Saint-Cloud Chemin Gadet Rue Jouet Lucot Rue Jules Poussin Rue Corot Avenue de Balzac

Périmètre 16:

Rue de Marnes Avenue Thierry Avenue Halpen Chemin Julien

Périmètre 17:

Rue de Versailles Rue de La Ronce Mail Alphonse Lemerre Rue du Lac

Chaussée de l'Etang Neuf Route de la Chaussée Rue des 2 Etangs

MARNES-LA-COQUETTE

Périmètre 18:

Périmètre 19:

Rue Schlumberger Square Pasteur Rue Gabriel Sommer Place de la Mairie

Boulevard de Jardy Avenue des Terrasses Avenue des Vallées Avenue du Bois

Périmètres autorisés par l'arrêté CAB/DS/BPS n° 2019.938 du 16 octobre 2019

BOULOGNE-BILLANCOURT

Périmètre 20:

Allée Maillasson Rue Paul Bert Rue Carnot Avenue du Général Leclerc Avenue André Morizet

Nouveau périmètre autorisé

MARNES-LA-COQUETTE

Périmètre 21:

Avenue Etienne de Montgolfier Avenue du Fer à Cheval Avenue de la Marche Boulevard de Jardy



PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE

Arrêté CAB/DS/BPS n° 2020. 19 du 4 JAN, 2020 modifiant l'autorisation d'exploiter un système de vidéoprotection délivrée à l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Vu le code de la sécurité intérieure :

Vu le décret du 23 août 2016 portant nomination de monsieur Pierre SOUBELET en qualité de préfet des Hauts-de-Seine (hors classe) ;

Vu l'arrêté ministériel du 3 août 2007 modifié portant définition des normes techniques des systèmes de vidéosurveillance ;

Vu l'arrêté CAB/DS/BPS n° 2019.415 du 22 mai 2019, modifié par l'arrêté CAB/DS/BPS n° 2019.851 du 23 septembre 2019, autorisant l'exploitation d'un système de vidéoprotection pour l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest;

Vu la délibération du 19 décembre 2019 du conseil municipal de Boulogne-Billancourt, autorisant l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest, à installer des caméras de vidéoprotection sur son territoire ;

Vu la demande présentée par l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest, enregistrée sous le numéro 2019/0330 ;

Vu l'avis émis le 16 décembre 2019 par la commission départementale de vidéoprotection ;

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine.

ARRÊTE

ARTICLE 1: L'article 1 de l'arrêté CAB/DS/BPS n° 2019.415 du 22 mai 2019, modifié par l'arrêté CAB/DS/BPS n° 2019.851 du 23 septembre 2019, est modifié comme suit : l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest est autorisé à étendre l'exploitation de son système de vidéoprotection par l'installation de 2 nouvelles caméras sur la commune de Boulogne-Billancourt.

Le dispositif est désormais composé d'un total de 91 caméras sur son territoire, listées en annexe. Son exploitation est valable jusqu'au 22 mai 2024.

Le reste de l'article 1 de l'arrêté CAB/DS/BPS n° 2019.415 du 22 mai 2019 modifié, est sans changement.

ARTICLE 2: L'article 4 de l'arrêté CAB/DS/BPS n° 2019.415 du 22 mai 2019 modifié, est modifié comme suit : Le droit d'accès aux images enregistrées peut être exercé auprès du service politique de la ville de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest, 9 route de Vaugirard 92190 Meudon.

ARTICLE 3: Les autres dispositions et prescriptions figurant dans l'arrêté, restent inchangées.

ARTICLE 4: Le renouvellement de l'autorisation devra faire l'objet d'une nouvelle demande auprès de la préfecture, quatre mois avant sa date d'échéance, indiquée dans l'article 1 du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication au recueil des actes administratifs de la présente décision, les recours suivants peuvent être introduits :

- un recours gracieux, auprès de M. le préfet des Hauts-de-Seine cabinet du préfet 167/177 avenue Joliot-Curie 92013 Nanterre cedex.
- un recours hiérarchique, auprès du ministre de l'Intérieur direction des libertés publiques et des affaires juridiques sous direction des libertés publiques et de la police administrative 11, rue des Saussaies 75800 Paris cedex 08.
- un recours contentieux, devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise sis 2-4, boulevard de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise CEDEX.

ARTICLE 6: Le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine et dont un exemplaire sera adressé au pétitionnaire.

Pour le préfet et par délégation, Le sous-préfet, directeur de cabinet,

Mathieu DUHAMEL

Annexe à l'arrêté CAB/DS/BPS n° 2020. 19 du 1 4 JAN. 2020 modifiant l'autorisation d'exploiter un système de vidéoprotection délivrée à l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest pour la voie publique

Caméras autorisées par l'arrêté CAB/DS/BPS n° 2019.415 du 22 mai 20	19	
Carrefour de l'insurrection		
Intersection rues Marcel Yol et Julien	1	
44 avenue Marcel Martini	1	
37 rue Bleuzen	1	
Place du Maréchal de Lattre de Tassigny	1	
101 rue Sadi Carnot	1	
TOTAL VANVES	1	
	6	
Meudon Neudon		
Rond-point rues du docteur Arnaudet et rue de Paris	1	
3 rue Georges Millandy Avenue de Trivaux	1	
3 rue du Père Brottier	1	
	1	
Place du Président Wilson	1	
Rue Albert de Mun	1	
Place Jules Janssen (abords de l'observatoire)	1	
Rue d'Hélène Loiret / place de la gare du tramway de Meudon-sur-Seine	1	
Rue Michel Vignaud	1	
Angle avenue Henri Dalsème / rue des Acacias (caméra déplacée)	1	
TOTAL MEUDON	10	
Sèvres		
Pont de Sèvres	1	
Carrefour Grande rue / Avenue de la Division Leclerc		
Square Carrier Belleuse / Grande Rue		
Place Pierre Brossolette	1	
N° 47-72-174 Grande Rue		
Place du 11 novembre	1	
Place Gabriel Péri	1	
Intersection D406 / D183 (face à l'entrée poney club)	1	
132 rue Pierre Brancas (à proximité de la gare)	1	
Rue Augustin Rodin (à proximité de la gare)	1	
Intersection Route de Ville-d'Avray / rue des Caves du Roi	1	
22 rue du docteur Ledermann	1	
Parvis Charles de Gaulle (face au collège de Sèvres)	1	
6 rue de Rueil	1	
20 rue de Troyon	1	
10 rue du Midrin	1	
32 route du Pavé des Gardes	1	
D7 chemin de Halage		
TOTAL SEVRES	2 21	
Chaville		
33 rue Carnot	1	
1 rue Anatole France		
Gare SNCF rive gauche	1 1	
Gare SNCF rive droite	1	
	1 4	

No 7 at 2020 arrange Base Cal	
N° 7 et 2020 avenue Roger Salengro 14 route du Pavé des Gardes	2
	4
1 parvis des Ecoles (face école Paul Bert)	ļ. l
Rue du Gros Chêne (gymnase Halimi)	ļ l
3 parvis Robert Schuman	1
Place du marché	1
7 avenue Roger Salengro	1
Intersection route des bois / route du Pavé des Gardes	1
20bis rue de Jouy	1
Hôtel de Ville	2
TOTAL CHAVILLE	16
Ville-d'Avray	
15 rue de la Ronce (en face du groupe scolaire de la Ronce)	1
12 rue de Sèvres (stade municipal)	3
3-5 rue de Versailles	1
Place Charles de Gaulle	1
10 rue de Marnes	1
23 rue de la Justice	2
59 rue de Sèvres	2
59 rue de Saint-Cloud	2
41 rue de Marnes	2
42 avenue Thierry	2
237 et 239 rue de Versailles	2
15 rue de Versailles	1
4 rue Bourbon-Clauzel	1
TOTAL VILLE-D'AVRAY	21
Caméras autorisées par l'arrêté CAB/DSBPS n° 2019.851 du 23 septembre 2019	
Boulogne-Billancourt	
Allée du Forum	1
Intersection cours de l'Île Seguin / avenue Pierre Lefaucheux	1
Intersection avenues Emile Zola / Pierre Lefaucheux	1
Quai du 4 septembre (au niveau du pont de l'A13)	1
11 rue de Clamart	1
Intersection rues du Dôme / de Vanves	1
Quai Georges Gorse	1
Rue de Bellevue	1
Intersection avenue Le Jour se Lève / Quai du Point du Jour	1
Intersection rues des Peupliers / Les Enfants du Paradis	1
Intersection route de la Reine / rue du commandant Guilbaud	1
Route de la Reine	1
Intersection avenue Robert Schuman / boulevard d'Auteuil	1
Intersection quai Alphonse le Gallo / avenue du maréchal Juin	1
Intersection quai du 4 septembre / rue Anna Jacquin	in in
TOTAL BOULOGNE-BILLANCOURT	15
Nouvelles caméras autorisées	
Rue Paul Bert à Boulogne-Billancourt	1
Allée Emile Pouget à Boulogne-Billancourt	1
TOTAL DES CAMERAS SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE	91

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial Pôle de Coordination Interministérielle

> 167/177, Avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture adresse Internet :

http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex Courriel: courrier@hauts-de-seine.gouv.fr Standard: 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21 Adresse Internet: http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/